

## LES DIFFÉRENTS MODULES

### Module 1 : Les principes fondamentaux de la Loi de 1901 par rapport aux autres groupements

La Loi de 1901 : Une liberté publique et contractuelle, déclinaison de ses principes / Le projet associatif par rapport aux autres formes d'organisation de l'économie sociale et solidaire (ESS)

### Module 2 : Evolution du monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

La structuration du mouvement associatif / Les associations, les Collectivités Territoriales, l'Etat et ses composantes dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable.

### Module 3 : L'organisation et la gouvernance d'une association

L'administration / Le rôle des dirigeants associatifs / Les démarches lors de la création et de la vie de l'association.

### Module 4 : Les finances publiques et privées et la comptabilité associative

Les deux méthodes comptables / Les sources et les modes de financement public / Dossier de demande de subvention / Les sources des financement privé et leurs modalités.

### Module 5 : Les ressources humaines associatives

Les statuts et rôles des salariés, bénévoles et volontaires / La fonction employeur de l'association / Les droits des bénévoles.

### Module 6 : Le développement et la gestion de projet associatif

L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement / La communication / Le suivi du budget / L'évaluation de ce projet.

### Stage pratique

Au choix dans les 6 mois maximum après la fin de la formation théorique ou en simultanément. 20 jours dans sa propre association ou structure associative de son choix. Suivi par un rapport de stage et un entretien avec un jury.

*Le contenu du stage doit permettre :*

- La présentation de l'ensemble des activités de l'association
- Des rencontres avec les responsables de l'association
- La participation à la conduite d'un projet, à la tenue de réunions statutaires, à la gestion administrative/financière

*Intervenants :*

*Emmanuel ROCH (conseiller et formateur spécialisé loi 1901 - CDOS74)*

*Audrey DUCHESNE (conseillère et formatrice spécialisée emploi - CDOS74)*

*Robert SAUVY (élu Trésorier et formateur spécialisé comptabilité - CDOS74)*

*Gerard LEFEVRE (élu Trésorier adjoint, formateur spécialisé comptabilité - CDOS 74)*

## SESSION 1 - ANNECY

## SESSION 2 - VISIOCONFÉRENCE

## SESSION 3 ANNECY + VISIOCONFÉRENCE

**M1** 25 janvier 18h00 - 19h30

**M2** 23 février 18h00 - 20h00

**M3** 23 mars 18h00 - 21h00

**M4** P1: 21 février  
P2 : 28 février  
P3 : 18 avril  
18h00 - 21h00

**M5** P1 : 02 mai  
P2 : 04 mai  
P3 : 01 juin  
P4 : 30 mai  
18h00 - 21h00

**M6** 30 juin 09h00 - 12h00  
14h00 - 17h00

**M1** 01 juin 09h30 - 12h30

**M2** 08 juin 09h30 - 11h30

**M3** 15 juin 09h30 - 12h30

**M4** P1 : 22 juin  
P2 : 29 juin  
P3 : 21 septembre  
09h30 - 12h30

**M5** P1 : 28 septembre  
P2 : 05 octobre  
P3 : 12 octobre  
P4 : 19 octobre  
09h30 - 12h30

**M6** 27 octobre 09h00 - 12h00  
14h00 - 17h00

**M1** 03 octobre 14h00 - 17h00

**M2** 03 octobre 18h00 - 20h00

**M3** 17 octobre 14h00 - 17h00

**M4** P1 : 17 octobre 18h00 - 21h00  
P2 : 14 novembre 14h00 - 17h00  
P3 : 16 novembre 18h00 - 21h00

**M5** P1 : 28 novembre 14h00 - 17h00  
P2 : 28 novembre 18h00 - 21h00  
P3 : 12 décembre 14h00 - 17h00  
P4 : 12 décembre 18h00 - 21h00

**M6** 14 décembre 09h00 - 12h00  
14h00 - 17h00